Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2007)
Heft: 1736

Artikel: Swissair : l'incompétence bientôt un délit? : Une mise en perspective sociale et historique du jugement de Bülach

Autor: Marco, Daniel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1024357

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Swissair: l'incompétence bientôt un délit?

Une mise en perspective sociale et historique du jugement de Bülach

Daniel Marco (17 juin 2007)

Pendant la période du «Miracle helvétique» les employés de Swissair, personnel de vol, techniciens au sol, pilotes étaient des privilégiés dans un pays prospère. Ils bénéficiaient notamment de conditions de travail meilleures que la moyenne. Conscients de servir l'un des fleurons de l'économie helvétique et de constituer l'aristocratie des salariés du pays, ils regardaient ces derniers avec condescendance depuis leurs syndicats-maison.

Le déclin puis la chute de la compagnie aérienne provoquèrent déception, déconvenue, sentiment de trahison, rarement de colère parmi le personnel. A la suite de l'immobilisation de la flotte, les manifestations de protestation des employés se déroulèrent sous la protection de drapeaux à croix blanche sur fond rouge, un peu hésitantes, retranchées même, rendant souvent difficile l'expression de la solidarité de la population. Tout le contraire du soutien aux grévistes de «La Boillat».

Puis ce fut au tour des patrons de descendre non pas dans la rue, mais dans les stalles du tribunal pour rendre des comptes. Les prévenus avaient certes très mal géré ce qui faisait la gloire de tout un peuple. Ils faisaient preuve d'arrogance. Mais s'ils avaient pu mener Swissair à la faillite, c'est grâce à une connivence générale avec une majorité de Suisses – rappelons le crédit voté à la hâte par le Parlement fédéral en faveur de l'entreprise à l'agonie – et une complicité avec les salariés de l'entreprise.

L'acquittement s'inscrit dans le droit fil d'une histoire ancienne où aujourd'hui chacun joue un rôle digne de Walt Disney: Mickey, lorsqu'il rate un virage, ne tombe dans le précipice que s'il regarde en bas! Pour gérer Swissair, la compétence n'était pas nécessaire, seule l'idéologie comptait et semble encore compter malgré le vide que crée l'effondrement progressif de la société de concordance pendant laquelle les avions helvétiques volaient au firmament.

La société de concordance est celle du «Miracle helvétique», les «Trente glorieuses» suisses: une société organisée notamment autour d'une négociation durable du compromis salarial.

Avec le jugement du tribunal de Bülach, dont les séances n'ont jamais été troublées, la société de concordance joue les prolongations malgré son délitement : la dénonciation unilatérale par les patrons de la convention collective de travail nationale dans la construction en est un bel exemple.

Les juges zurichois, comme encore une majorité de citoyens, voient la réalité avec les yeux fixés sur une société qui n'existe plus. Soit ils n'arrivent pas à l'oublier, soit ils espèrent son retour. Alors que dans la société qui se met en place, tout ou presque se mesure à l'aune de la concurrence: l'incompétence économique patronale sera sanctionnée comme un délit et pour les salariés un compromis salarial acceptable ne pourra être atteint qu'après de larges mobilisations et de longues luttes revendicatives.